



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 23 JUIN 2010 – CIPRET VALAIS

## **Etablissements sans fumée : 81% des Valaisans sont satisfaits !**

**Près d'une année après l'entrée en vigueur de la loi sur la santé (1<sup>er</sup> juillet 2009), un sondage réalisé auprès de la population valaisanne par l'institut M.I.S Trend permet de tirer un bilan plus que positif de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Les Valaisans sont très largement satisfaits de cette protection et fréquentent davantage les établissements publics. De plus, la loi favorise l'arrêt du tabac.**

81% des Valaisannes et des Valaisans sont satisfaits de l'interdiction de fumer dans les lieux fermés publics. Les fumeurs approuvent également l'interdiction à hauteur de 53% ! La population valaisanne rejette un assouplissement de la loi et désire bénéficier d'une protection efficace ; elle ne veut pas des établissements entièrement fumeurs comme le permet la loi fédérale. La loi sur la santé permet aux établissements de se doter à moindre coût de fumoirs s'ils le souhaitent. 320 fumoirs ont été annoncés depuis juillet 2009, dont 169 dans le Haut Valais. La visée de loi est donc atteinte, elle protège les non-fumeurs de l'exposition à la fumée passive.

### ***Les cafés, restaurants, tea-room, ... bénéficient de l'interdiction de fumer***

Comme on pouvait s'y attendre, on observe une hausse de la fréquentation dans les restaurants (+12 %) et les cafés (+8%). Cette augmentation est le fruit des non fumeurs et des familles avec enfants. Les discothèques subissent une légère baisse de fréquentation (-6%), ce sont principalement les fumeurs qui s'y rendent moins fréquemment.

De plus, la loi sur la santé n'a pas entraîné une hausse sensible des interventions de la police pour des problèmes sur la voie publique.

### ***Impact positif sur les fumeurs***

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, 9% des fumeurs ont cessé leur consommation et 30% d'entre eux ont essayé d'arrêter ou aimeraient le faire.

### ***Une solution pour l'ensemble de la Suisse***

L'expérience positive du Valais, tant par l'acceptation de la population que par une application simple de la loi, démontre la pertinence de l'initiative populaire fédérale « Protection contre le tabagisme passif » qui prévoit d'étendre au pays la solution de notre canton.

### ***Contacts presse :***

Jean-Bernard Moix, directeur du CIPRET Valais et de Promotion Santé Valais, 027 329 04 29 - 079 682 55 97; courriel [jean-bernard.moix@netplus.ch](mailto:jean-bernard.moix@netplus.ch)

Dominique Favre, Président de Promotion Santé Valais, 027 322 73 23 - 079 256 14 56